

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/181

Objet : Aménagement et valorisation des rives de Seine dans le cadre du projet Ris en Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de Permis de construire valant démolition - Construction d'une Base nautique dite « Maison de la Seine », sise sur la parcelle BH2, BH 3 et BH13 chemin de halage

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés représentés : 8

Absent : 1

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

** Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

*** A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

****A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

***** A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Sofiane Seridji****, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené***, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo***, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémie Kawouk à Sémitra Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
26 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/181

Objet : Aménagement et valorisation des rives de Seine dans le cadre du projet Ris en Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de Permis de construire valant démolition - Construction d'une Base nautique dite « Maison de la Seine », sise sur la parcelle BH2, BH 3 et BH13 chemin de halage

Travaux

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, L451-1, R 421-14,

VU la délibération n°2007/64 du 27 septembre 2007 relative au maintien du permis de démolir,

VU la délibération n°2022/042 du 15 février 2022 relative à l'information au Conseil municipal quant à la désignation des lauréats, l'attribution des marchés et la signature des pièces des lots n°1 et n°2 dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation des rives de Seine : Ris en Seine,

VU la décision 2022/270 en date du 20 juillet 2022 portant attribution du lot n°1 pour l'opération d'Aménagement et de valorisation des rives de Seine dans le cadre du projet Ris en Seine

VU la délibération n°2024/180 du 26 juin 2024, relative à la validation de l'avant-projet définitif du lot 1 : Base nautique dite « maison de la seine »,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 19 juin 2024,

CONSIDERANT l'actuelle vétusté de la base nautique et de la nécessité de sa reconstruction afin de l'inscrire pleinement dans le projet des berges de seine et de répondre aux actuelles normes, tant en matière d'accessibilité qu'en matière de sécurité,

CONSIDERANT que l'avancée du projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire valant démolition pour cet équipement,

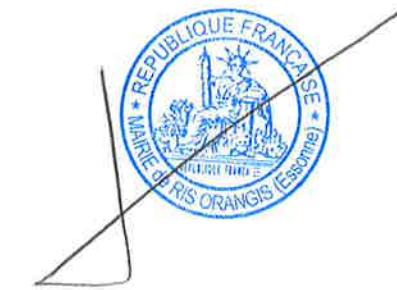
APRÈS DÉLIBÉRATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire valant démolition pour une nouvelle base nautique, dite « Maison de la Seine », sur la parcelle BH2, BH 3 et BH13.

ADOpte PAR 30 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION
(C. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture
le : 04 JUIL. 2024
Publié le : 04 JUIL. 2024
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20240626-2024181-DE
en date du 04/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024181

2024/

REC. REC.
REC.